

ENSEIGNANT ARTISTIQUE D'ACCORDEON

CDD de 4 mois à temps non complet (8h heures hebdomadaires)

Poste de Catégorie B - Cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique

La communauté d'agglomération ARCHE Agglo est un établissement public de coopération intercommunale, composé de 21 communes sur la Drôme et de 20 communes sur l'Ardèche. 58 000 habitants vivent sur ce territoire attractif, dynamique et authentique. Paysages variés et environnement préservé en font une destination touristique prisée et lui confèrent un cadre de vie agréable apprécié des sportifs et amoureux de la nature.

Rattaché-e à l'école intercommunale de musique et danse, sous la responsabilité de la directrice du site de Colombier le Vieux, participe au développement de la curiosité et à l'engagement artistique des élèves en inscrivant l'enseignement de l'accordéon dans le projet collectif d'établissement.

MISSIONS

- Organise et suit les études des élèves
- Enseigne l'accordéon chromatique (3h30 sur le site de Tain l'Hermitage et 4h30 sur le site de Colombier), en lien avec le projet d'établissement
- Enseigne l'accordéon diatonique pour le site de Colombier
- Assure la promotion de l'enseignement de cette discipline
- Participe au rayonnement de l'école intercommunale

PROFIL ATTENDU

- Titulaire du Diplôme d'Etat ou du DEM ou du DNSPM
- Expérience professionnelle significative sur poste similaire souhaitée
- Sens du travail en équipe et en transversalité
- Sens du service public
- Qualités relationnelles
- Force de propositions et d'innovation pédagogique et artistique
- Disponibilité horaire pour rencontrer les parents ou participer aux réunions et formations

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Rémunération par référence à la grille indiciaire des assistants d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe (catégorie B, Filière culturelle artistique) + régime indemnitaire mensuel (Rifseep) de 350€ brut (soit 140€ brut pour 8h hebdo)
- Remplacement d'un agent
- Congés selon le calendrier scolaire de l'éducation nationale

Forfait mobilités durables (FMD) annuel pour les agents ayant recours à un mode de transport alternatif et durable pour leurs trajets domicile-travail (de 100 à 300€ selon le nombre de jours d'utilisation d'un mode de déplacement éligible).

Temps de travail : Poste à 8h hebdomadaires, 3h30 sur le site de Tain l'Hermitage et 4h30 sur le site de Colombier

Possible répartition du temps de travail et de l'activité entre plusieurs employeurs

Lieu de travail : Ecole intercommunale de musique et danse - site de Tain L'Hermitage et Colombier le Vieux

Poste à pourvoir le : 9 septembre 2024

Date limite de candidature le : 20 août 2024

Candidatures (CV + lettre de motivation) en privilégiant l'envoi par courriel sur : rh@archeagglo.fr

Renseignements : Géraldine CATIL, Directrice, 06.72.43.08.38

Par courrier : à l'attention de Monsieur le Président, ARCHE Agglo 3 rue des Condamines CS9602

07300 MAUVES